

CHARTRE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Festival LE SON DE LA NUIT

Préambule

Le Festival LE SON DE LA NUIT s'engage à faire de cet événement un espace sûr, respectueux et inclusif pour toutes et tous. Nous refusons toute forme de violences sexistes, sexuelles, homophobes, transphobes, racistes, validistes ou discriminatoires.

Cette charte a pour objectif de prévenir, sensibiliser, et agir contre les comportements violents et discriminatoires.

Objectifs

- Prévenir les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le cadre du festival.
- Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes (organiseurs-rices, artistes, bénévoles, prestataires, public).
- Encadrer les comportements inacceptables et proposer des actions concrètes en cas d'agression ou de harcèlement.
- Garantir un accompagnement adapté pour les personnes victimes ou témoins.

Champ d'application

Cette charte s'applique à :

- Tous les espaces du festival (scènes, coulisses, bars, transports, etc.)
- Tous les publics : artistes, festivalier-es, bénévoles, salarié-es, partenaires, prestataires, etc.

Définitions

Violences sexistes et sexuelles (VSS) :

Ensemble des comportements à connotation sexuelle ou sexiste non désirés, incluant :

- Harcèlement sexuel ou sexiste
- Attouchements non consentis
- Commentaires déplacés
- Blagues sexistes
- Viol ou tentative de viol
- Exhibitionnisme
- Suivi ou traque (stalking)

Ces actes sont interdits et punis par la loi.

Engagements du FESTIVAL

Le festival s'engage à :

1. Informer et former

- Sensibilisation des équipes, bénévoles et prestataires aux VSS.
- Affichage clair de la charte sur le site, les réseaux sociaux, et dans les espaces du festival.

2. Prévenir

- Signalétique "zone Safe", messages de prévention, bracelets ou signes distinctifs pour les personnes formées à l'écoute.
- Partenariats avec des associations spécialisées.

3. Réagir

- Mise en place d'un dispositif d'écoute et d'alerte (stand prévention, formulaire de signalement, référents formés).
- Possibilité d'exclure immédiatement toute personne ayant un comportement violent.
- Soutien et accompagnement des victimes (médiation, assistance psychologique, orientation vers les services compétents, dépôt de plainte si souhaité).

4. Améliorer

- Recueil de témoignages, retour d'expérience post-événement, amélioration continue du dispositif.

Rôle de chacun-e

Chaque participant-e au festival a un rôle à jouer dans la lutte contre les VSS.

- Ne pas adopter de comportements sexistes ou violents.
- Respecter le consentement de chacun-e.
- Signaler tout comportement déplacé ou violent dont on est témoin ou victime.
- Soutenir et écouter sans jugement une personne qui témoigne.

Contacts en cas de besoin

- Stand / Point d'écoute : **ASSOCIATION REGAR'**
- Numéro d'urgence : **15 SAMU / 17 POLICE / 18 POMPIERS**
- Référents VSS sur place : **BRIGADE PRÉVENTION - GILETS ROSES**
- Associations partenaires : **REGAR', SÉCURITÉ CIVILE**

Acceptation de la charte

En participant au festival, vous acceptez de respecter cette charte et vous vous engagez à contribuer à un espace bienveillant et respectueux pour tou-te-s.